

# CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'OPTION « MUSIQUE » AU LYCEE ALBERT EINSTEIN DE BAGNOLS SUR CEZE

Entre les soussignés :

- La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (CAGR), domiciliée en son Siège 1717 route d'Avignon à Bagnols-sur-Cèze, représentée par M Jean Christian Rey, Président en exercice,

et,

- Le Lycée Albert Einstein, représenté par M Feutry, Proviseur,

Etablie en partenariat entre le conservatoire de musique et de danse de Bagnols sur Cèze régi par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (CAGR) et le lycée Albert Einstein, pour la mise en œuvre de l'option facultative musique.

## **I Objet de la Convention**

Cette option est envisagée dans une perspective d'une continuité allant de la Seconde à la Terminale dans le but de favoriser la réussite scolaire et d'encourager la pratique artistique des élèves. L'option Musique doit permettre le suivi de la scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes possibles tout en développant parallèlement des compétences musicales particulièrement affirmées.

## **II Fonctionnement général**

Les élèves de seconde, première et terminale sont concernés par l'option, toutefois selon le niveau les modalités d'admission diffèrent.

Les élèves de seconde et de première peuvent choisir l'option facultative dès leur entrée au moment de leur inscription au lycée. Les élèves de terminale ne participent à l'option que s'ils y ont été inscrits en première. De fait, il n'est pas possible de s'inscrire uniquement sur l'année de terminale.

Le nombre de place est limité à 25 élèves.

Aucun niveau préalable de pratique musicale n'est exigé.

## **III Horaires et Contenu de l'enseignement**

L'enseignement optionnel se fera pour 3h de cours hebdomadaires prises sur le temps scolaire de l'élève, décomposées de la manière suivante :

- 1h de Pratique théorique
- 1h de Pratique de musique d'ensemble
- 1h de chorale (ouverte à tous les élèves)

La répartition des heures d'enseignement entre le lycée et le conservatoire est défini au dernier trimestre de l'année scolaire en cours. Elle fait l'objet d'une concertation entre les deux établissements qui précisent les modalités organisationnelles au sens large (nombre d'élèves, horaire, salle etc...) qui sont mise en œuvre pour l'année scolaire suivante :

*Ainsi pour l'année scolaire 2022-2023 : Les 2h de Pratiques théoriques et de Pratique d'ensemble auront lieu le vendredi de 16h à 18h00 au Conservatoire. L'heure de Chorale aura lieu au Lycée le Jeudi de 12h à 13h.*

## **IV Evaluations**

Les professeurs du conservatoire suivent les programmes de l'éducation nationale dont les objectifs sont précisés en annexe 1 et 2. Ils assurent l'évaluation des élèves et complètent en fin de période (trimestre ou semestre) les bulletins des élèves par des notes et des appréciations. Pour cela, ils utilisent le logiciel Pronote dont les codes d'accès sont fournis au conservatoire en début d'année scolaire.

## **V Encadrement des élèves, discipline et absences**

Au lycée, les professeurs du conservatoire qui sont des agents territoriaux font respecter le règlement intérieur à l'identique des professeurs de l'éducation nationale.

Le règlement intérieur du lycée s'applique aux élèves y compris quand ils suivent des cours au conservatoire. Tout manquement de la part des élèves est amené au faire l'objet d'une information auprès de la vie scolaire. Les professeurs du conservatoire sont amenés à rédiger un rapport concernant le ou les élèves dont le comportement ou l'attitude nuirait au bon déroulement du cours. Le rapport est envoyé à la vie scolaire du lycée.

Les professeurs signalent via le logiciel Pronote les absences et travaillent sur la thématique de l'assiduité scolaire en lien avec la vie scolaire

Les élèves qui suivent l'option se rendent seul au conservatoire. Le trajet du lycée au conservatoire est effectué de manière autonome.

Le conservatoire signale à la vie scolaire toute absence de professeur afin que celle-ci soit traduite dans l'emploi du temps de élèves.

## **VI Participation aux instances**

Le Directeur du conservatoire est invité au conseil d'administration, à toute instance et groupe de travail, à titre consultatif ou lorsque l'ordre du jour le concerne. Il peut être convié aux réunions de rentrée.

Le conservatoire et le lycée s'informent mutuellement des emplois du temps et des manifestations culturelles organisées de part et d'autre.

## **VII Rémunération des professeurs du conservatoire**

En tant qu'agents territoriaux, la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien assure la rémunération des professeurs. L'achat de matériel sur le site du conservatoire est assuré par la communauté d'agglomération.

## **VIII Effet et reconduction de la Convention.**

La présente convention prend effet à la date de signature et sera effective à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pendant l'année scolaire 2022 / 2023.

Une discussion sur le positionnement des horaires (paragraphes III) sur l'année suivante conditionne la reconduction de la convention.

Elle peut être dénoncée, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles en cas de dysfonctionnement avéré et après échec de la concertation, moyennant un préavis de six mois.

Monsieur Jean Christian Rey Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  A ..... Le .....	Monsieur Thierry Feutry Proviseur du Lycée Albert Einstein à Bagnols sur Cèze  A ..... Le .....
---	--

## Annexe 1 :

### Musique

#### Préambule spécifique à l'enseignement optionnel de musique en classe de seconde

L'enseignement optionnel de musique est destiné aux élèves qui souhaitent poursuivre et approfondir la formation suivie précédemment au collège, quel que soit leur parcours musical personnel. Cet enseignement, qui est une éducation musicale, s'appuie sur la conduite de projets musicaux réussis permettant de faire de la musique, de travailler ses formes et ses langages en mobilisant des techniques plus abouties et des connaissances nouvelles. Il engage chaque élève à questionner la place et le rôle de la musique dans la société contemporaine au regard de son évolution dans l'histoire. Il éclaire enfin les choix d'orientation en vue du cycle terminal et dans la perspective d'études supérieures. Menés collectivement ou par petits groupes, les projets s'adaptent à la diversité des attentes et des profils des élèves et permettent de conduire des parcours de formation singuliers répondant dans tous les cas aux objectifs de l'enseignement optionnel. Ils offrent la possibilité de tirer parti des opportunités interdisciplinaires offertes par chaque établissement comme des ressources de l'environnement artistique et culturel de proximité. L'enseignement optionnel de musique s'appuie sur diverses démarches qui mobilisent des techniques musicales, des connaissances culturelles, des capacités et des attitudes dont les bénéfices s'étendent bien au-delà du seul champ musical.

- Enjeux et objectifs En classe de seconde, les enjeux et objectifs de l'enseignement optionnel de musique sont les suivants : – développer l'expérience et le plaisir des pratiques musicales collectives, de l'interprétation à la création, de la découverte des œuvres à leur écoute comparée ; – enrichir les pratiques des élèves de références multiples liées à l'esthétique et à l'histoire de la musique, à ses techniques et à ses langages, à sa place et à son rôle dans la société contemporaine. Construire ainsi une connaissance organisée de l'histoire de la musique prenant en compte la diversité des esthétiques et des cultures ; – identifier et développer les relations de la musique avec d'autres domaines artistiques et d'autres champs de connaissances ; – éclairer les choix d'enseignement de spécialité et/ou optionnel en cycle terminal dans la perspective des études supérieures.

- Champs des compétences travaillées Les quatre champs de compétences travaillées s'inscrivent dans la continuité de ceux qui structurent l'enseignement d'éducation musicale au collège. Ils les précisent et les approfondissent, dans tous les cas les mobilisent sur des projets plus complexes et ambitieux ayant pour point de départ les pratiques très diverses des élèves. En constante interaction, ils contribuent à développer la maturité musicale du lycéen.

#### **Réaliser des projets musicaux d'interprétation et de création**

Qu'il mobilise l'ensemble du groupe classe, ou seulement quelques élèves, chaque projet musical poursuit des objectifs clairement identifiés supposant la mobilisation de techniques particulières, l'écoute et l'étude de références variées, dans tous les cas des allers-retours entre l'état de la réalisation et son analyse critique. La succession des projets permet à chaque élève d'investir une diversité de démarches, de langages, de matériaux : interprétation, arrangement, pastiche, création électroacoustique ou acoustique, musique mixte, etc. Si la pratique vocale occupe une place privilégiée au cœur d'une majorité de © Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse > [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) projets, chacun d'entre eux peut opportunément solliciter les éventuelles

compétences instrumentales des élèves. En outre, l'élaboration de chaque projet repose volontiers sur l'entraide au-delà de la mise en commun des compétences.

### **Explorer, imaginer, élaborer une stratégie : faire et créer**

Les projets musicaux donnent aux élèves la possibilité d'explorer de nouvelles modalités de pratique musicale, de les associer les unes aux autres. Improvisation, récréation, collage, jeux vocaux et instrumentaux, outils de création numérique sont autant de possibilités qui, prises une à une ou en association, les y encouragent. Pour investir ces espaces d'expression, les élèves développent leur imaginaire tout en restant attentifs aux objectifs du projet et à la qualité de la production qui en résulte. Ils élaborent une stratégie et réfléchissent à une méthode à même de mener à son terme la réalisation d'une œuvre musicale. Écouter, comparer, commenter : construire une culture musicale et artistique L'écoute et l'étude d'œuvres très diverses viennent enrichir les projets menés tout au long de l'année. Les élèves sont amenés à les comparer entre elles et à identifier leurs caractéristiques en utilisant un vocabulaire progressivement plus précis pour en mener un commentaire organisé. Ces situations nourrissent chaque projet. Elles construisent des repères dans le temps et dans l'espace enrichissant progressivement une culture musicale adossée à des références identifiées et mises en lien avec d'autres domaines de la création et de la connaissance.

### **Échanger, partager, argumenter et débattre**

Que ce soit à son terme ou durant son élaboration, chaque projet musical bénéficie du regard distancié et critique porté sur lui comme sur les œuvres écoutées qui le nourrissent. Mené collectivement, il tire profit d'un échange argumenté entre tous les acteurs sur les choix techniques et esthétiques à effectuer. Mené en petit groupe, il se confronte à l'écoute critique des autres élèves. À chaque étape du projet, le débat sur les forces et les faiblesses du résultat obtenu permet d'orienter le travail à mener. Cette démarche contribue à développer les compétences d'expression orale des élèves mais également leur capacité à accepter la contradiction, sinon l'expression de points de vue différents, pour en tirer parti.

• Champs de questionnement Les contours de chaque projet sont également définis par le choix d'une ou plusieurs perspectives de travail issues de deux champs complémentaires de questionnement : – la place de la musique et de ses pratiques dans la société contemporaine ; – la diversité des esthétiques, des langages et des techniques de la création musicale dans le temps et dans l'espace. Chacun d'entre eux peut être décliné selon plusieurs perspectives dont certaines sont présentées ci-dessous.

### **La place de la musique et de ses pratiques dans la société contemporaine**

- La musique et ses lieux ;
- Réceptions de la musique :
  - écoute individuelle vs écoute partagée ;
  - musique enregistrée vs musique vivante ;
  - écoute nomade vs concert ;
  - écoute subie vs écoute choisie.
- Musique : culture individuelle vs patrimoine collectif ;
- Musique et rituels sociaux ;
- Musique et finalités d'usages ;

- Musique : produit commercial vs œuvre musicale ;
- Musique et numérique : pratique, création, diffusion ;
- Musique et mondialisation : authenticité, identités, métissage, transformation ;
- Place et rôle du musicien : artiste, enseignant, médiateur ;
- Musique et sciences : lutherie, acoustique, neurosciences, intelligence artificielle, etc. ;
- Musique et autres arts : de nouveaux espaces et de nouvelles formes de création.

### **La diversité des esthétiques, des langages et des techniques de la création musicale dans le temps et dans l'espace**

- La musique et le texte ;
- La musique et l'image ;
- La musique et le mouvement ;
- La musique et ses modèles : littéraires, visuels, scientifiques, naturels, etc. ;
- Musique : son, bruit, langage ;
- Musique écrite vs musique orale ;
- Musique savante vs musique populaire ;
- Musique : ancrage historique vs présence contemporaine.

Après avoir recueilli l'avis des élèves et en tenant compte de leurs compétences et de leurs besoins, le professeur décide des perspectives de travail afin de dynamiser chacun des projets. En classe de seconde, chaque élève explore au moins quatre perspectives issues obligatoirement des deux champs de questionnement. Elles peuvent se recouper, se nourrir mutuellement ou bien inciter à en choisir d'autres dont la pertinence émergerait au cours du travail entrepris.

#### **• Repères pour l'enseignement**

L'organisation de l'enseignement optionnel de musique en classe de seconde permet à chaque élève de réaliser une succession de projets musicaux. Qu'il s'agisse d'interprétation, d'exploration, d'improvisation, de création ou bien de recherche documentaire auditive, les projets musicaux peuvent mobiliser aussi bien l'ensemble de la classe qu'un groupe de quelques élèves. Dans ces deux derniers cas, plusieurs projets peuvent être conduits simultanément et dans des perspectives différentes. Dès lors, il importe qu'interviennent des temps de médiation, d'argumentation, de comparaison, d'échange et de débat sur chaque projet en cours de réalisation ou réalisé, sur ses caractéristiques, les choix effectués et les références auxquels il fait appel. Associant pratique collective de la musique, travail en petits groupes, écoute musicale, échanges et débats entre élèves, l'enseignement se déroule dans une salle spécialisée et dotée d'un équipement spécifique qui associe un instrumentarium fourni, des terminaux informatiques équipés de logiciels et applications adaptés, un système de diffusion de qualité et un système de vidéoprojection. En outre, la salle spécialisée est reliée au réseau de l'établissement permettant la mise à disposition de ressources de toutes natures sur l'espace numérique de travail. La conduite des projets sollicite et développe l'autonomie et la responsabilité des élèves. Observateur attentif du travail mené, le professeur apporte régulièrement de nouvelles connaissances, des références à écouter, ouvre des voies nouvelles à investir pour développer le travail mené ; dans tous les cas, il apporte son regard critique au bénéfice du travail

conduit ou à conduire. Il peut également jouer un véritable rôle de chef d'orchestre ou de chœur à l'occasion d'un projet collectif d'interprétation, sollicitant dès lors les élèves pour qu'ils approfondissent les techniques mobilisées mais aussi qu'ils forment des choix qui, arrêtés après débat, orientent ensuite le travail du groupe. Pour toutes ces raisons, d'autres lieux de l'établissement peuvent également accueillir les pratiques musicales des élèves, notamment une salle de spectacle pour les répétitions et les prestations collectives comme de petits studios pour le travail individuel ou par petits groupes. Cette diversité des lieux de présence musicale contribue au rayonnement de la musique dans l'établissement et à la connaissance par tous les élèves de la formation musicale qui y est dispensée.

#### • Attendus de fin d'année

Mené en mobilisant les quatre champs de compétences qui structurent le programme et adossé à une perspective de travail issue des questionnements présentés ci-dessus, chaque projet permet aux élèves de construire des capacités et des connaissances nouvelles, de découvrir des œuvres jusqu'alors inconnues et de les mettre en lien les unes avec les autres, enfin de développer une réflexion argumentée travaillant la problématique retenue. À cette fin et dans un premier temps avec l'aide du professeur, les élèves sont amenés à consigner leurs apprentissages et leurs démarches tout au long de la réalisation de chaque projet. Au terme de l'année, ils sont capables de produire seuls une note de synthèse faisant ressortir les aspects les plus significatifs de leur travail. Pour mener à bien ce travail, il est possible d'investir les pistes suivantes :

- la présentation générale du projet musical réalisé et de l'univers esthétique dans lequel il s'inscrit ;
- la présentation de ses caractéristiques, de ses originalités, de ses points forts et de la démarche mise en œuvre ;
- Une brève présentation des œuvres de référence écoutées et des influences qu'elles ont eues sur le travail mené ;
- une brève synthèse des avis exprimés par les acteurs du projet comme par les auditeurs extérieurs ;
- le vocabulaire technique particulièrement utilisé ; notions nouvelles exploitées ; nouvelles connaissances techniques découvertes (outils, langage, etc.) ;
- Les compétences particulières mobilisées, développées et/ou acquises.

Ces pistes sont adaptées à la nature de chaque projet, certaines d'entre elles pouvant ne pas être opportunes lorsque d'autres, absentes de la liste précédente, peuvent s'imposer. Les notes de synthèse élaborées pour chacun des projets réalisés forment la mémoire du travail mené durant l'année et constituent le carnet de bord de l'élève lui permettant d'apprécier les connaissances qu'il a acquises, les compétences qu'il a développées et les progrès qu'il a effectués. Par ailleurs, parmi la diversité des écoutes menées tout au long de l'année, chaque élève est, pour un nombre pertinent d'entre elles, en mesure d'en situer, à la seule écoute, le positionnement historique et esthétique, dans d'autres, l'aire culturelle de référence. Enfin, les expériences menées, les découvertes effectuées, les connaissances acquises permettent à chaque élève d'étayer son choix en cycle terminal, d'un enseignement en musique optionnel, d'un enseignement de spécialité, ou encore des deux enseignements combinés.

• Évaluation des apprentissages L'évaluation des apprentissages des élèves relève de la responsabilité du professeur d'éducation musicale. Ses critères sont élaborés en amont de chaque projet, contextualisés et explicités auprès des élèves. Dans la continuité des principes mis en œuvre au collège, l'évaluation repose pour partie sur l'autoévaluation et la coévaluation entre élèves. Les informations

ainsi recueillies sont la base de l'évaluation portée in fine par le professeur. Celle-ci est complétée par l'observation attentive des élèves, notamment sur la base des exigences propres à chaque projet. L'élaboration, les contenus et la pertinence des notes de synthèse relatifs aux projets enrichissent cette évaluation.

- Chorale et orchestre En complément de l'enseignement optionnel de musique, les élèves sont engagés à participer à la chorale et/ou l'orchestre pour mener un projet artistique annuel ayant vocation à être produit en concert, notamment en fin d'année. Accueillant tous les élèves du lycée qui le souhaitent, la chorale et/ou l'orchestre leur fournit l'occasion de côtoyer des élèves du cycle terminal qui suivent ou ne suivent pas d'enseignement de musique, mais aussi beaucoup d'autres dont la seule pratique musicale reste la participation à la chorale et/ou l'orchestre.



## Annexe 2 :

### Musique - cycle terminal

#### Préambule spécifique à l'enseignement optionnel de musique au cycle terminal

L'enseignement optionnel de musique au cycle terminal est aussi une éducation musicale. Il accueille les élèves ayant ou non suivi l'enseignement optionnel en seconde et quel que soit leur parcours musical personnel. En s'appuyant sur la réalisation de projets musicaux diversifiés menés collectivement ou par petits groupes, cet enseignement développe leurs connaissances et leurs compétences de praticiens de la musique en s'appuyant sur le plaisir qu'ils éprouvent à en faire. Guidés par leur professeur, les élèves peuvent par ailleurs mener des recherches et explorations documentaires concernant l'histoire et l'esthétique musicales, un ou plusieurs courants de la création aujourd'hui, certaines pratiques musicales contemporaines mais également l'économie du spectacle vivant et celle de la culture et les professions qui en découlent. L'organisation par projets réussis garantit la cohérence des contenus travaillés aussi bien durant chaque année scolaire que durant l'ensemble du cycle terminal. Le suivi de cet enseignement sur deux ou trois années permet d'élaborer des projets toujours plus complexes et artistiquement plus ambitieux comme d'approfondir sa maîtrise technique et ses connaissances culturelles. L'enseignement optionnel de musique offre également un complément de formation aux élèves qui, en classe de première puis en classe terminale, suivent un enseignement de spécialité dans le même domaine. Les projets menés mobilisent en effet les compétences et savoirs acquis dans une diversité de situations pratiques, développent la coopération entre élèves de niveaux différents, éclairent enfin dans le cadre d'une recherche documentaire auditive un questionnement abordé en enseignement de spécialité. S'inscrivant dans la continuité de l'enseignement optionnel en classe de seconde, le programme du cycle terminal en reprend la structuration. Les souplesses offertes permettent à chaque professeur, dans le respect des grands objectifs de formation présentés ci-dessous, de construire des parcours de formation annuels et pluriannuels progressifs et complémentaires répondant aux besoins des élèves et adaptés à leurs compétences techniques et connaissances culturelles. En outre, cette structure adaptable permet d'envisager aisément des parcours liés d'une part aux spécialités privilégiées par les élèves tout au long du cycle, d'autre part aux opportunités offertes par l'environnement culturel de proximité notamment les lieux de diffusion de la musique.

#### • Enjeux et objectifs

Quelles que soient les perspectives d'orientation de l'élève, l'enseignement optionnel de musique vise à compléter sa formation générale d'une dimension artistique. Il lui permet aussi de développer des compétences transposables au-delà de la musique et des arts, nécessaires à la poursuite d'études dans de nombreux domaines et à l'insertion professionnelle. Sur un plan musical : – la pratique permet de développer des qualités expressives dans une diversité de contextes esthétiques ainsi que les techniques concourant à l'aboutissement de chaque projet ; – l'écoute et la comparaison d'œuvres nombreuses issues d'horizons historiques et géographiques variés enrichissent la culture musicale et artistique et générale de chaque élève.

Sur un plan général :

– les exigences propres à l'expression musicale et la rigueur de son langage apprennent la maîtrise de soi, l'attention au détail, la mémorisation et la concentration ;

– le développement de l’imaginaire, de la créativité et de la prise de risque incite à l’expérimentation, à l’exploration, à l’initiative et à la détermination des choix ;

– la conduite des projets et la collaboration entre pairs développent des savoir-faire méthodologiques transférables à un grand nombre de situations de travail.

Les travaux liés aux projets conduits permettent d’aborder sous des angles originaux les domaines d’intérêt de chaque élève, domaines ayant présidé à son choix des enseignements de spécialité. Renforçant la cohérence du parcours général de formation et la complémentarité des enseignements choisis (optionnels et de spécialité), cette possibilité conduit l’élève à mesurer les liens que peuvent entretenir la pratique artistique et l’ensemble des compétences développées dans sa formation, en renforçant ainsi la cohésion du parcours qu’il a choisi et sa préparation aux études supérieures, voire à l’insertion professionnelle.

### • Champs des compétences travaillées

Au cycle terminal, l’enseignement optionnel de musique renforce les compétences travaillées en classe de seconde, auxquelles s’ajoutent deux champs de compétences complémentaires liés, d’une part à l’activité de recherche sur la musique, d’autre part à la connaissance des divers aspects de la vie musicale, artistique et culturelle d’aujourd’hui. Ainsi, les quatre champs des compétences travaillées depuis la classe de seconde, qui ne cessent d’être mobilisées et développées en cycle terminal à l’occasion de chaque projet, sont les suivants :

*Réaliser des projets musicaux d’interprétation et de création*

*Explorer, imaginer, élaborer une stratégie : faire et créer*

*Écouter, comparer, commenter : construire une culture musicale et artistique*

*Échanger, partager, argumenter et débattre*

Les champs des compétences complémentaires qui s’y ajoutent au cycle terminal sont les suivants : Organiser une recherche documentaire, fiabiliser ses sources, suivre une méthode rigoureuse et assurer la médiation orale de sa production. Qu’il s’agisse d’une esthétique musicale, d’un artiste, d’un lieu de diffusion, d’une période historique ou d’une culture musicale particulière, les élèves sont amenés à explorer des sources d’information abondantes, notamment audio, aujourd’hui aisément accessibles. Guidés par leur professeur, ils apprennent à préciser les objectifs poursuivis, à interroger la qualité des ressources consultées, à construire et à suivre une méthode de travail permettant d’atteindre le résultat visé, enfin à partager le fruit de leurs recherches notamment à l’occasion d’un exposé oral. Mettre en lien les informations relatives à la vie musicale et culturelle contemporaine pour en comprendre le fonctionnement et connaître ses grandes catégories de métiers. Tous les projets menés, musicaux ou documentaires, donnent l’occasion aux élèves de découvrir les multiples rouages qui font vivre la musique dans leur quotidien. La réalisation d’un projet musical engage à interroger les conditions de sa diffusion ou la qualité de sa captation. Un projet visant l’élaboration d’un concert, d’un festival ou de tout autre événement culturel permet d’en analyser la cohérence artistique en regard du public visé, sa dimension économique, son cadre légal, dans tous les cas les contraintes avec lesquelles elle doit composer. Toutes ces questions conduisent à découvrir une palette très riche de métiers dans lesquels la musique tient une place particulière. L’élève est en outre amené à apprécier les compétences spécifiques qu’il lui faudra acquérir et les besoins de formation correspondant.

### • Champs de questionnement

Deux champs de questionnement alimentent sans cesse la conception puis l'élaboration de chaque projet. Pour chacun d'entre eux, le professeur définit les perspectives de travail qui sont les mieux adaptées aux besoins, aux compétences et aux souhaits des élèves. Lorsque cela est possible, il veille à les choisir en lien avec les enseignements de spécialité suivis par les élèves. Il veille également à la complémentarité entre les projets réalisés à chaque niveau d'enseignement pour assurer la progressivité des apprentissages. En classe de première comme en classe terminale, chaque élève explore au moins quatre perspectives couvrant obligatoirement des deux champs de questionnement. C'est dans ce cadre que le professeur veille à un choix approprié d'œuvres écoutées et étudiées, chacune contribuant à éclairer les projets menés.

### **La place de la musique et de ses pratiques dans la société contemporaine**

- La musique et ses lieux ;
- Réceptions de la musique : - écoute individuelle vs écoute partagée ;
- musique enregistrée vs musique vivante ;
- écoute nomade vs concert ;
- écoute subie vs écoute choisie ;
- Musique : culture individuelle vs patrimoine collectif ;
- Musique et rituels sociaux ;
- Musique et finalités d'usages ;
- Musique : produit commercial vs œuvre musicale ;
- Musique et numérique : pratique, création, diffusion ;
- Musique et mondialisation : authenticité, identités, métissage, transformation ;
- Place et rôle du musicien : artiste, enseignant, médiateur ;
- Musique et sciences : lutherie, acoustique, neurosciences, intelligence artificielle, etc. ;
- Musique et autres arts : de nouveaux espaces et de nouvelles formes de création.

### **La diversité des esthétiques, des langages et des techniques de la création musicale dans le temps et l'espace**

- Musique et texte ;
- Musique et image ;
- Musique et mouvement ;
- Musique et modèles : littéraires, visuels, scientifiques, naturels, etc. ;
- Musique : son, bruit, langage ;
- Musique écrite vs musique orale ;
- Musique savante vs musique populaire ;
- Musique : ancrage historique vs présence contemporaine.

Chacune de ces perspectives circonscrit un champ de réflexion et d'interrogation couvrant un aspect des enjeux de la musique, qu'il s'agisse de ses techniques, de ses pratiques et de ses usages aujourd'hui mais également dans l'histoire. Elles ne peuvent être abordées comme un ensemble de connaissances à transmettre mais engagent l'élève à interroger ses propres connaissances tout comme ses pratiques musicales afin de les enrichir, les développer et les faire évoluer. C'est dans cet objectif que le professeur apporte opportunément des éléments de différentes natures au fil de chaque projet afin d'en enrichir la réalisation.

### ● Programme complémentaire national

Un programme complémentaire est publié chaque année au bulletin officiel de l'Éducation nationale. Il est constitué d'un corpus d'œuvres de référence et de perspectives de travail relevant des deux champs de questionnement présentés ci-dessus. Dans ce cadre, les élèves, aidés de leurs professeurs, définissent les objectifs d'un projet dont la forme finale pourra être partagée, que ce soit avec d'autres élèves de l'établissement, d'autres lycées mais aussi avec des étudiants de l'enseignement supérieur. Chaque année du cycle, les élèves réalisent un projet relevant de ce programme complémentaire. Dans des conditions adaptées, il gagne à être partagé avec d'autres classes d'autres établissements suscitant des échanges argumentés.

### ● Repères pour l'enseignement

La réalisation des projets induit une diversité de situations pédagogiques qui se succèdent, se conjuguent parfois, et contribuent à atteindre les objectifs fixés initialement. Exploration, manipulation, expérimentation, interprétation, création mais aussi recherche, documentation, découverte, écoute sont autant de situations fréquentes qui s'agrègent volontiers en des architectures variables au sein de chaque projet. Ceux-ci gagnent à être partagés avec d'autres publics – dans la classe, dans l'établissement ou à l'extérieur. Il s'agit alors, non seulement d'en assurer la présentation selon des formes adaptées à la situation de diffusion, mais aussi de pouvoir soutenir un débat argumenté visant à défendre le travail mené. Ces situations, essentielles à la formation des élèves, concluent chaque projet mené et contribuent au développement de leurs compétences d'expression orale. Tout au long du cycle terminal, en lien avec les projets menés en classe, les professeurs peuvent solliciter des professionnels du spectacle vivant et de la culture qui, non seulement éclairent les travaux en cours, mais témoignent aussi bien de leur métier, de ses traits essentiels que des parcours de formation qui peuvent y conduire.

### ● Attendus de fin d'année

Chaque projet permet aux élèves de faire preuve de curiosité face à des œuvres, des styles, des pratiques musicales jusqu'alors inconnus, de les mettre en lien les uns avec les autres, enfin de développer une réflexion argumentée sur la problématique travaillée. Dans tous les cas, ils l'amènent à maîtriser les compétences techniques nécessaires à la réalisation de projets musicaux collectifs ou par petits groupes. En classe de première comme en classe terminale, les élèves sont amenés à consigner cette réflexion dans autant de notes de synthèse que de projets menés. Ils sont également engagés à développer ces notes au moyen d'informations complémentaires issues de leurs recherches, de points de vue personnels, ou encore de références à d'autres domaines de la création et de la connaissance. Ces notes de synthèse, le carnet de bord de chaque élève, constituent progressivement la mémoire du travail mené chaque année et ont également vocation à être diffusées, a minima au sein de la classe mais aussi, lorsque cela est possible, plus largement par l'intermédiaire de l'espace numérique de travail de l'établissement. C'est le cas, en particulier, du projet mené au titre du programme complémentaire annuel quel que soit le cadre dans lequel il est mené – petit groupe ou ensemble de la classe. Les principales œuvres étudiées sont aisément identifiées à l'écoute et resituées

les unes par rapport aux autres comme dans leur contexte historique et géographique. Particulièrement en classe terminale, les élèves sont en mesure de présenter les apports de leur pratique musicale personnelle notamment en relation avec leur projet d'études supérieures, voire d'insertion professionnelle. Ils identifient les compétences transversales développées à l'occasion des projets qu'ils ont réalisés. Ils savent présenter quelques domaines professionnels liés à la musique et à la culture témoignant de leurs aspirations personnelles. Enfin, l'ensemble des projets réalisés engage l'élève à prendre soin de ses capacités auditives et à maîtriser l'impact de ses propres pratiques musicales sur l'environnement partagé.

### • **Évaluation des apprentissages**

Relevant de la responsabilité du professeur, l'évaluation des apprentissages s'appuie pour une large part sur l'autoévaluation et la coévaluation entre élèves. Celle-ci suppose une explicitation rigoureuse des objectifs poursuivis par chaque projet comme une formulation contextualisée des compétences principales qui y sont travaillées et qui seront l'objet d'une évaluation précise et exigeante. Les notes de synthèse relatives à chaque projet contribuent à cette évaluation et peuvent porter en annexe un avis argumenté des participants permettant au professeur de forger son regard sur les apprentissages.

### • **Chorale et orchestre**

En complément de l'enseignement optionnel de musique en cycle terminal, les élèves sont engagés à participer à la chorale et/ou l'orchestre pour mener un projet artistique annuel destiné à être produit en concert, notamment en fin d'année. La chorale et/ou l'orchestre accueillant tous les élèves du lycée qui le souhaitent, elle réunit des élèves de tous les niveaux suivant ou non un enseignement de musique. Au-delà de l'hétérogénéité des compétences ainsi réunies, les élèves apprennent alors que la musique vivante est le fruit d'une mise en commun où chacun joue un rôle déterminant.